



MARS 2023

ATSEM : les éternelles invisibles

Délibération du 30 septembre 2022 sur le RIFSEEP : reconnaissance de la pénibilité de métiers « techniques »

➡ 0 € pour les ATSEM

Délibération de juin 2023 sur le RIFSEEP (à venir) : reconnaissance de la pénibilité de métiers « sociaux »

➡ 0 € pour les ATSEM

Pourtant, l'administration reconnaît que le métier d'ATSEM est marqué par une forte pénibilité. Elle s'était engagée à ce que leur situation soit revue.

Alors, pourquoi rien ne change ?

- les éducatrices de jeunes enfants ont été reclassées en catégorie A
- les auxiliaires de puériculture ont été reclassées en catégorie B
- les **ATSEM** restent classées en catégorie C, sans aucune perspective de carrière

Nous sommes INDISPENSABLES, mais plus que jamais INVISIBLES !

Sur l'enveloppe de 5 millions € prévue pour améliorer le pouvoir d'achat des agents-es de l'EMS, 2,2 millions € ont déjà été distribués et 600 000 € sont prévus pour la reconnaissance de la pénibilité des métiers « sociaux ».

2,2 millions € sont encore disponibles !

Afin d'obtenir enfin la reconnaissance de la pénibilité du métier d'ATSEM, les syndicats **FO**, **SUD** et **UNSA** appellent l'ensemble des ATSEM de Strasbourg à

une journée de grève le jeudi 6 avril 2023

Le préavis de grève a été déposé le 24 mars 2023. Dans le cadre de ce préavis, les syndicats **FO**, **SUD** et **UNSA** seront normalement reçus par l'administration pour l'ouverture de négociations.

Pour être informés des résultats des négociations et du maintien ou non du préavis de grève, consultez nos sites internet :

<http://forceouvrierecus.free.fr> ou <http://unsacus.e-monsite.com/>